Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213501356-20260611-08032026-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2026

**Date de convocation :** 4 juin 2026
**Date d'affichage de l'ordre du jour** : 4 juin 2026

**Nombre de conseillers** :
**en exercice** : 19
**présents** : 16
**votants** : 18

**L'an deux mil vingt-six, le onze juin, à vingt heures quinze minutes, le Conseil municipal de la commune d'Irodouër étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur LE BOUQUIN Mickaël, Maire.**

**Étaient présents** : M. Mickaël LE BOUQUIN, Mme Charlotte FAILLÉ, M. Fabrice BIZETTE, Mme Marie CARESMEL, M. Cédric ALIX, Mme Marie-Bernard MENUGE, Mme Marie-Thérèse CHAUVIN, M. Wilfried LE ROUZÈS, Mme Laetitia PULA, M. Nicolas ESNAULT, Mme Séverine JEAN-ESNAULT, Mme Mélanie GUYADER, M. Benoît DASSÉ, M. Steven DESTÉE, M. Quentin FILY, M. Florian DEROUET.

**Étaient représentés** : Mme Morgan BERTHELOT par M. Fabrice BIZETTE.
Mme Sandrine GUILHEM par M. Florian DEROUET.

**Était excusé** : M. Devrig GUIHO.

Le Conseil municipal a choisi Madame Mélanie GUYADER comme secrétaire.

**Délibération n° 08-03-2026**
**Objet : Attribution d'une subvention pour la mise en place d'une ligne de bus temporaire à destination du festival la Flume Echantée**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune souhaite soutenir l'accessibilité et la mobilité durable en partenariat avec le festival la Flume Enchantée qui se tiendra du 11 au 13 septembre 2026 à Gévezé. Dans ce cadre, il est proposé de mettre en place une ligne de bus temporaire gratuite reliant le parking de la mairie au site du festival.

Cette initiative vise à :

- Faciliter l'accès au festival pour les habitants et visiteurs, en réduisant les contraintes de stationnement et de circulation.
- Encourager les déplacements doux et limiter l'empreinte carbone de l'évènement.
- Renforcer l'attractivité de la commune et son engagement en faveur de la culture et de l'innovation logistique.

Pour financer cette ligne de bus, le festival via l'association Gev'Anim sollicite une subvention de 500 euros auprès de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
ATTRIBUE cette subvention de 500 euros à l'association Gev'Anim organisatrice du festival la Flume Enchantée pour la mise en place d'une ligne de bus temporaire.

Pour extrait certifié conforme,
Signé, Le Maire,
Mickaël LE BOUQUIN.

La secrétaire de séance,
Mélanie GUYADER.